Fédération syndicale SUD
Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne
tél. 021 / 351 22 50
e-mail info@sud-vd.ch
site www.sud-vd.ch

Lausanne, le 30 septembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Budget 2026. Contre les coupes létales, bouclier social

A deux jours de la manifestation du 2 octobre, tout annonce une grande et forte mobilisation contre la politique de coupes létales menée par le Conseil d'Etat. Mais le 2 octobre n'est qu'un premier moment de notre lutte. Une pression forte et déterminée doit se poursuivre contre le Conseil d'Etat et ses allié·es parlementaires. Descendre à nouveau dans la rue, mener partout où nous le pouvons des grèves, multiplier les mesures de lutte jusqu'à ce le Conseil d'Etat cède, c'est ainsi que nous devons avancer.

Le règne des mirages

Tout est fait pour désorienter les salarié·es de la fonction publique et des secteurs subventionnés ainsi que les majorités sociales sur l'importance et la profondeur de la politique poursuivie par le gouvernement cantonal. Il importe de rappeler, encore et encore, le caractère décisif des coupes décidées par le gouvernement. Le Conseil d'Etat entend atteindre en 2030 un équilibre budgétaire absolu, avec à la clé des coupes de centaines de millions.

Un nouveau « frein à l'endettement » ou comment on nous tord ?

Pour ce faire, le gouvernement repositionne la politique dite de « frein à l'endettement » en ajoutant à des mesures d'austérité extrêmement fortes des prélèvements formels sur la fortune cantonale, actuellement estimée à 2 milliards de francs. Ce qui nous est présenté comme un compromis novateur est une manipulation. Pour bien comprendre la manœuvre, il importe de déterminer quel est l'ensemble des moyens et des réserves dont l'Etat dispose. Il faut en éclairer l'origine, l'accumulation, l'utilisation et la traçabilité. Un chiffre est à cet égard exemplaire. Durant 18 ans, l'Etat de Vaud a accumulé un excédent de 600 millions par an en moyenne, soit 10,4 milliards de francs. A cela il faut ajouter une fortune que le gouvernement estime à 2 milliards de francs, mais dont il faudrait définir le montant et le mouvement depuis le début des années 2000. A notre sens, la fortune effective est bien supérieure aux 2 milliards officiellement énoncés. Enfin, il y a le monstre du Loch Ness du bouclier fiscal consenti aux privilégié·es du canton au mépris de l'intérêt général. Il y a là des centaines de millions distraits de la ressource publique, voire peut-être 1 milliard de francs. Ce que ces chiffres suggèrent de manière claire, c'est

que l'Etat dispose des ressources pour faire face à un déficit dont il a lui-même largement construit l'architecture et le spectacle. En fait, le Conseil d'Etat escamote plus de 11 milliards.

Les coupes vraies

Le Conseil d'Etat nous parle de 800 millions de manque à gagner pour le budget 2026. Certes, il prélève 493 millions sur les revenus extraordinaires et la fortune, mais surtout il inflige des coupes à hauteur de 331 millions sur les dépenses de service public. Le gouvernement prévoit pour 2026 une coupe de 82 millions. La santé est taxée à hauteur de 49 millions. L'action sociale supporte des coupes de 66 millions. Ce sont-là des situations exemplaires. Il faut décoder, préciser et analyser toutes les coupes prévues, autant pour le projet de budget 2026 que pour le plan pluri-annuel. Car le Conseil d'Etat multiplie les biais, les dissimulations, les illusions d'optiques, voire les purs et simples mirages.

Il importe de rappeler que ces éléments budgétaires pour l'année 2026 ne sont pas isolés et définitifs. Bien au contraire, ils vont se poursuivre jusqu'en 2030, à hauteur de centaines de millions, avec à la clé l'atteinte du dogme de l'équilibre budgétaire absolu. Combien, pour y arriver, devront payer salarié.e.s et usagers/ères aux accapareurs ?

La mobilisation ou pourquoi tout est possible ?

Le premier objectif que peut et doit se poser la mobilisation c'est **le refus de toute coupe, la liquidation de toute attaque aux salaires et aux conditions de travail, de toute dégradation des prestations de service public. Pas un sou de coupe**. Mais cette politique de résistance intransigeante aux coupes du Conseil d'Etat prend place dans quelque chose de plus vaste, de plus décisif.

A la politique du « manque de moyens », c'est-à-dire au sous-financement délibéré des services publics, à leur mutilation et à leur désagrégation, il faut **opposer le droit à des salaires suffisants et à de justes conditions de travail ainsi que des prestations de service public qui prennent en compte les besoins de la population.**

L'affaire du « bouclier fiscal » est éloquente. Nous faire les poches pour financer les impôts non-payés par quelques nantis au bénéfice des largesses du bouclier fiscal ? Cela suffit. Et ce n'était qu'un début avant les gros canons du déficit budgétaire 2026.

Couper toujours plus, voilà ce que veut le Conseil d'Etat et sa faction parlementaire

Les milieux dominants ne cessent, par exemple, de mettre l'accent sur les « coûts » du subventionnement de l'assurance maladie, avec la claire volonté d'en réduire le dispositif et les montants. Nos salaires sont aussi dans leur viseur.

Les prestations et l'ensemble des éléments du salaire socialisé (bourses, subsides, retraites, aides, prestations de service public, etc.) ne suffisent pas à faire face à la

hausse réelle du coût de la vie, avec au premier rang les assurances et les loyers. Les salarié·es de l'Etat et des secteurs subventionnés sont aussi victimes de cette baisse réelle de leur revenu. L'indexation officielle est dérisoire face au vrai coût de la vie. C'est tous ces conquis qu'il nous faut protéger, améliorer et défendre. Nous regroupons les prestations, les salaires, les conditions et les moyens du travail public ou subventionné sous le nom de « bouclier social ».

Bouclier social contre privilège fiscal

Imposer le droit de vivre décemment, donner à chacun·e les prestations de service public qui constituent une part décisive du revenu des majorités sociales, défendre le salaire, les conditions et les moyens de travail du salariat public et parapublic, c'est cela le bouclier social.

Contact : Aristides Pedraza